

Protocole sanitaire d'accueil des usager·ère·s du pôle Aliénor

CONTEXTE

La situation sanitaire, liée au coronavirus Covid-19, a conduit au confinement de la population et à la fermeture du pôle Aliénor le 16 mars 2020. Depuis le 11 mai 2020, l'établissement a progressivement repris ses activités en appliquant l'évolution des protocoles définis par les autorités sanitaires.

Ce présent guide rédigé initialement le 10 juillet 2020 est modifié régulièrement par des mises à jour. Il constitue le protocole d'activité en présentiel ou distanciel à destination de l'ensemble des usagers du pôle Aliénor : étudiant·e·s, salarié·e·s, stagiaires...

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, le ministère de la Culture, sur les avis rendus par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les préconisations de la direction générale de la création artistique. Il est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de dispositifs d'affichage et de communication.

Il repose sur six fondamentaux :

- L'application des gestes barrières
- Le port du masque et le lavage des mains
- Le maintien de la distanciation physique
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- Les dispositions particulières
- La conduite à tenir en cas de test positif ou de contact avec une personne positive
- L'information et la communication

De plus, l'accès aux enseignements du pôle Aliénor n'est pas soumis au pass sanitaire. En revanche, l'établissement est concerné par l'application du pass sanitaire lors de situations artistiques avec un public extérieur. Il peut aussi être demandé aux usager·ère·s du pôle Aliénor dans les lieux soumis à la présentation du pass sanitaire (exemple : lors d'une visite d'un lieu culturel, lors de répétitions ou concerts dans une salle de spectacle etc).

Préalable

Le comportement de chacun·e joue un rôle essentiel dans le maintien de l'activité au sein des locaux du pôle Aliénor. Chacun·e s'engage à respecter le protocole en place. Chacun·e s'engage à ne pas venir au pôle Aliénor en cas d'apparition de symptômes évoquant un cas de Covid-19. Ils·Elles doivent dans tous les cas en informer la direction afin que celle-ci puisse prendre les dispositions nécessaires.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces à l'heure actuelle contre la propagation du virus.

Pour prévenir la propagation de la Covid-19, les gestes barrières à respecter sont les suivants :

- Porter un masque dans l'enceinte des bâtiments, à l'exception des situations citées dans le présent protocole ;
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon en respectant le protocole affiché ;
- Se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage unique ;
- Le cas échéant se laver les mains régulièrement avec une solution hydro alcoolique (SHA) ;
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
 - ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique fortement recommandée surtout en l'absence du port du masque.
- Aérer régulièrement les pièces : 10 minutes toutes les heures ;
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;
- Limiter au maximum la transmission de documents et d'objets entre personnes ;
- Prendre connaissance des règles sanitaires affichées à l'entrée de chaque bâtiment.

Ces gestes relèvent de la responsabilité individuelle de chacun.

Le port du masque

Pourquoi porter un masque

S'ils sont correctement utilisés, **les masques empêchent la projection de particules virales dans l'air, comme un bouclier**. Si une personne est malade, y compris si elle n'a pas de symptômes, le masque bloquera la projection de postillons lorsqu'elle parle, qu'elle éternue ou qu'elle tousse.

Le masque offre également une protection pour la personne qui le porte, en agissant comme une barrière mécanique contre les projections virales.

Quand porter le masque

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de tous les bâtiments du pôle Aliénor.

Il peut être ôté lorsque vous êtes seul·e·s dans une salle, **sauf les pianistes, clavecinistes et percussionnistes**.

De plus, le masque devient obligatoire dès lors que l'espace est partagé par plusieurs personnes. En cas d'impossibilité du port du masque, par exemple pour les instruments à vent et les chanteurs·euses, **une distanciation physique doit être respectée** et il est nécessaire d'éviter d'être face à face. Le pôle Aliénor a mis à disposition des usager·ère·s **des cloisons de séparation en plexiglass ainsi que des protections en plexiglass à fixer sur les pupitres**. Il est donc fortement recommandé aux usager·ère·s de les utiliser.

Aussi, le port du masque est obligatoire pour la pratique de la danse traditionnelle.

Enfin, la préfecture de la Vienne a pris un nouvel arrêté renforçant **l'obligation du port du masque à l'extérieur** dans le département. **Il est donc obligatoire dans les espaces extérieurs du pôle Aliénor et aux abords des locaux, dans un périmètre de 50 mètres.**

Comment porter le masque

Après s'être lavé les mains, on place le masque sur le visage.

Le masque doit couvrir parfaitement le nez, la bouche et le menton, et ce quel que soit le masque.

Il est important de :

- **ne pas toucher et déplacer le masque ;**
- **de ne pas l'abaisser sous le nez ou le menton** (le nez et la bouche doivent être couverts).

Le masque jetable doit être changé toutes les 4 heures ou dès qu'il est mouillé. Après utilisation, il doit être jeté dans une poubelle couverte, puis les mains doivent de nouveau être lavées.

Les conditions d'entretien des masques lavables doivent être respectées (lavage à 60° au moins 30 minutes).

Mise à disposition de masques

Le pôle Aliénor met à disposition des usagers·ères des masques de type c-air lavable. Des masques à usage unique pourront être mis à disposition des étudiant·e·s et des stagiaires si nécessaire mais il est demandé aux étudiant·e·s, aux stagiaires et aux enseignant·e·s d'apporter leurs propres masques.

Le lavage des mains

De la solution hydro alcoolique sera à disposition dans chaque bâtiment, salle, sanitaires...

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant d'entrer dans une salle ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé·e ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée. Les échanges manuels d'objets, de documents, de crayons etc... doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'établissement doit être limité au strict nécessaire.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. L'organisation mise en place au pôle Aliénor doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces.

Nettoyage, désinfection

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Le ménage est assuré quotidiennement par l'entreprise de nettoyage sur l'ensemble des sites. (rue de la tête noire, boulevard Jeanne d'Arc et place Charles de Gaulle)

Des flacons de solution hydro alcoolique sont à disposition dans chaque salle : il appartient à chaque utilisateur·trice de **nettoyer les surfaces touchées après chaque utilisation**, dans les bureaux et dans les salles de pratique instrumentale, **sauf claviers, percussions et autres instruments**. Il en est de même pour les points de contact : poignées de porte, fenêtres...

Aération des pièces

Les pièces doivent être aérées plusieurs fois par jour : **10 minutes toutes les heures**. A minima, les pièces doivent être aérées après chaque utilisation.

ATTENTION : pour procéder à l'aération des salles avec clavecins, l'usager·ère doit s'assurer au préalable que le **clavecin soit couvert avec la housse de transport et ne doit pas créer un courant d'air** directement sur l'instrument (se référer à la notice d'aération affichée dans les salles avec clavecins).

Dispositions particulières

Prêt d'instruments et matériel

- Il est recommandé d'éviter au maximum le prêt, l'échange de matériel, objets, documents, instruments avec d'autres personnes ;
- Concernant l'emprunt du matériel pédagogique (caméscopes, pieds de caméras, zooms, accessoires...) la désinfection du matériel sera effectuée entre chaque réservation ;
- L'emprunt d'instruments est soumis à conditions (la procédure de réservation reste identique) : l'isolation des instruments sera effectuée entre chaque réservation.

Danse - Accueil des stagiaires en formation continue

- Le matériel pédagogique, nettoyé au préalable, sera distribué à chaque stagiaire en début de stage. Il devra être conservé dans un sac fermé portant le nom du·de la stagiaire, distribué à l'arrivée de celui·celle-ci en formation ; chaque personne sera responsable de son matériel pendant toute la durée du stage.
- L'accès au vestiaire est possible pour se changer mais il est demandé aux stagiaires de conserver l'intégralité de leurs affaires dans leur sac personnel. Aucun vêtement ne peut être suspendu ou déposé sur les bancs durant la journée. Les sacs fermés peuvent rester dans le vestiaire pendant la journée de formation.

La conduite à tenir en cas de test positif à la Covid-19 ou de contact avec une personne positive

Dans les deux cas, les usagers·ères du pôle Aliénor doivent informer de leur situation à :

- Sylvie Saussé, directrice : s.sausse@polealienor.eu
- Marion Dumeynie, coordinatrice de la vie étudiante : m.dumeynie@polealienor.eu

ou prévenir une personne de l'équipe qui se chargera de leur transmettre l'information en appelant au numéro suivant : 05 49 60 21 79

VOUS ÊTES :

	POSITIF	CAS CONTACT
AVEC UN SCHÉMA VACCINAL COMPLET (rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire)	Isolement de 7 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 5 jours, il est possible de sortir d'isolement à 2 conditions : <ul style="list-style-type: none">- Si le test antigénique ou RT-PCR réalisé le 5^e jour est négatif ;- Si vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. Dans le cas contraire, l'isolement est maintenu à 7 jours (il n'y pas de test à réaliser à J+7).	Pas d'isolement. Néanmoins, il faut respecter de manière stricte les gestes barrières et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur. De plus, vous devez réaliser un test antigénique ou RT-PCR dès que vous apprenez que vous êtes cas contact, puis effectuer des autotests à J+2 et J+4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un test antigénique ou un test RT-PCR. Si le test est positif, vous devenez un cas et vous devez démarrer un isolement.

<p>AVEC UN SCHÉMA VACCINAL INCOMPLET (rappel non réalisé) ou NON- VACCINÉ</p>	<p>Isolement de 10 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 7 jours, il est possible de sortir d'isolement à 2 conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Si le test antigénique ou RT-PCR réalisé le 7^e jour est négatif ;- Si vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. <p>Dans le cas contraire, l'isolement est maintenu à 10 jours (il n'y pas de test à réaliser à J+10).</p>	<p>Isolement de 7 jours (pleins) à compter de la date du dernier contact.</p> <p>De plus, vous devez réaliser un test antigénique ou RT-PCR dès que vous apprenez que vous êtes cas contact. Pour sortir de quarantaine, vous devez réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif.</p> <p>Si votre test est positif, vous devenez un cas et vous devez démarrer un isolement.</p>
---	---	--

L'information et la communication

Des affiches portant mention des gestes barrière et des règles de fonctionnement sont apposées dans tous les espaces et sanitaires de l'établissement.

Le présent guide est transmis à toute l'équipe permanente, l'équipe enseignante, à tous·tes les étudiant·e·s et stagiaires du pôle Aliénor qui s'engagent à le lire attentivement.

Les étudiant·e·s ayant des cours dans les conservatoires de Poitiers et de Tours s'engagent à respecter les protocoles sanitaires dans les conservatoires.



Poitiers, le 6 janvier 2022

Sylvie Saussé

Directrice